

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2025/17/10/05

Date de convocation :

13/10/2025

Objet de la délibération :

Bibliothèque convention

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Épeugney le

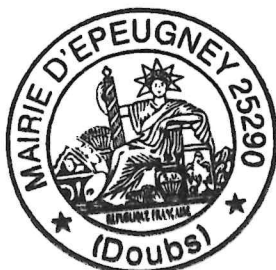
24/10/2025

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

13/10/2025

- que le nombre des membres en exercice est de 14.

Le Maire



**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 17 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le dix-sept octobre à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. CRETIN Guillaume, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick CAULIER, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Eric CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO, M LAFON Régis, M. Daniel PRENANT, M. Edmond BARBA.

Absents excusés : Mme Sonia DESTAING, M. DEAU Nicolas, M. LOGUIOT Stéphane, M. VIENNET François.

Procuration : M. LOGUIOT Stéphane à M. Guillaume CRETIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

La convention de partenariat avec la Médiathèque départementale, relative à la bibliothèque, est amenée à se renouveler pour la période 2025-2029.

La signature de cette convention est obligatoire pour permettre la continuité des services apportés par la Médiathèque départementale :

- prêt de documents et d'outils d'animation
- formations des bibliothécaires
- accompagnement des projets (conseils, aides financières)

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver la nouvelle convention et donne tout pouvoir au maire pour signer.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

